

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CABINET
DE LA GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE
LE CHEF DE CABINET

Paris, le - 8 AOUT 2008

REF : 200800215338

Monsieur,

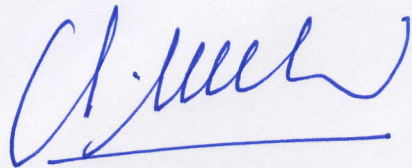
Vous avez appelé l'attention de Madame Rachida DATI, garde des Sceaux, Ministre de la Justice, qui m'a confié votre courrier, sur la décision du 16 mai 2008 de la cour d'Assises de la Savoie, acquittant Monsieur HALIMI qui était poursuivi pour violences ayant entraîné la mort, sans intention de la donner, de votre fils Thomas.

Je tiens tout d'abord à vous témoigner de toute ma compassion dans la douloureuse épreuve que vous avez traversée et que représente la perte d'un être cher dans de telles circonstances.

Je me dois cependant de vous indiquer qu'en vertu du principe constitutionnel de l'indépendance des juges du siège, il n'appartient pas au garde des sceaux de porter une appréciation sur les décisions de justice ou sur les magistrats qui les ont rendues.

Je me suis toutefois assuré que le parquet général près la cour d'appel de Chambéry vous avait reçu aux fins de vous expliquer les raisons pour lesquelles le parquet, qui avait soutenu l'accusation, a décidé de ne pas interjeter appel de cet acquittement.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Yannick IMBERT

Monsieur KRUPKA
Le Petit Mont
38190 LA COMBE DE LANCEY